

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 2 mai 2017

CP2017_05_19
id. 3215

L'an deux mille dix sept, le deux mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

M. DEPRINCE

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT HAUT DE BILAN**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la Commission Permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Tarn et Garonne Habitat concernant l'opération « Accélération du programme d'investissement Haut de bilan ».

La Caisse des Dépôts et Consignations et l'Action Logement ont débloqué une enveloppe de prêts de 2 milliards d'euros destinés au logement social. Ces prêts visent à accélérer la rénovation du parc social dans son ensemble sur tous les territoires tendus et détendus dans le domaine de la rénovation thermique et de la production de nouveaux logements sociaux.

Dans ce contexte, Tarn et Garonne Habitat a obtenu une enveloppe de prêts de Haut de Bilan Bonifié (PHBB) à hauteur de 6,5 millions d'euros mobilisable sur 3 tranches couvrant la période 2016 à 2018.

Le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 1 290 000 € correspondant à une 1^{ère} tranche affectée essentiellement à la rénovation thermique des logements.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 774 000 €, soit 60 % d'un montant de 1 290 000 €, qui concerneront des travaux de réhabilitation sur tout le territoire départemental.

Le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération doit se porter garant à hauteur de 40 % de la totalité du prêt souscrit.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'opération « Accélération du programme d'investissement Haut de bilan », la garantie du Département à hauteur de 60 % soit 774 000 €, selon les conditions de prêt susvisées ;
- Précise que Le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 40 % de la totalité de l'emprunt souscrit, ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC